

Liberté Égalité Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 2 juillet 2020

Avec 500 M€ versés au 30 juin, le calendrier de paiement des aides de la PAC est totalement rétabli pour les mesures agro-environnementales et les aides à l'agriculture biologique

Au 30 juin 2020, 500 millions d'euros ont été payés au titre des mesures agro-environnementales et des aides à l'agriculture biologique pour la campagne 2019.

Ce chiffre marque une progression par rapport à l'année dernière, où 464 M€ avaient été versés pour 74.700 dossiers, contre 79.300 cette année.

Avec plus de 95 % des aides payées avant le 30 juin, le calendrier de paiement des aides européennes est désormais totalement rétabli y compris pour les MAEC et les aides en faveur de l'agriculture biologique.

Malgré un contexte marqué par l'épidémie de Covid-19, la mobilisation du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, de l'Agence de Services et de Paiement et des services déconcentrés de l'Etat, a permis d'atteindre ce taux de paiement optimal.

Contacts presse